



DÉLIBÉRATION n° 74/2023 du 18 octobre 2023
Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres pour
la fourniture et pose d'huisseries aluminium dans le cadre de la rénovation et mise aux normes
de la grande salle du complexe omnisports communal Vaiharo à Fare

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 34/2020 du 03 juillet 2020 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 33/2020 du 03 juillet 2020 constituant la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que le Jury de concours de la Commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 32/2022 du 11 mars 2022 portant mise à jour de la constitution de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que du jury de concours de la commune de Huahine ;
- Vu** le code polynésien des marchés publics ;
- Vu** la publication au JOPF de l'avis d'appel public à la concurrence n° 70155 du 15 septembre 2023 avec une date d'envoi au 8 septembre 2023 ;
- Vu** la publication sur le site web de La Dépêche de Tahiti de l'avis d'appel public à la concurrence le 12 septembre 2023 avec une date d'envoi au 8 septembre 2023 ;
- Vu** la publication sur le site web de Tahiti Infos de l'avis d'appel public à la concurrence le 12 septembre 2023 avec une date d'envoi au 8 septembre 2023 ;
- Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 12 octobre 2023 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le choix de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) pour la fourniture et pose d'huisseries aluminium dans le cadre de la rénovation et mise aux normes de la grande salle du complexe omnisports communal Vaiharo à Fare est approuvé tel qu'il suit :

- attribuer le marché à la société LA GARONNE ALUMINIUM TAHITI SA pour un montant TTC de 4 249 690 XPF.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le marché correspondants et tous avenants subséquents.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

24 membres sont présents au moment du vote :

Mme TEMAIANA épouse TEREMATE Tania (1^{er} adjoint), M. GIBERT Pitori (2^{ème} adjoint), Mme TAPAO épouse FAAHU Tatiana (3^{ème} adjoint), M. MALATESTTE Antonio (4^{ème} adjoint), Mme PAU épouse ROURA Nicole (5^{ème} adjoint), M. TUMARAE Grégoire (6^{ème} adjoint), M. FANIU Erick (8^{ème} adjoint), Mme VAIHO épouse HEITAA Dorida (conseiller municipal de Fare), M. LEMAIRE Gaston (maire délégué de Fare), M. TINIRAU Aremiti (conseiller municipal de Fare), M. ROURA-ARUTAHU Jacques (maire délégué de Fitiï), M. CHEOU Ronald (maire délégué de Maeva), M. TEFAATAUMARAMA Timiona (conseiller municipal de Maeva), Mme TINITUA épouse BUARD Mathilde (conseiller municipal de Fitiï), M. COLOMBANI Moehau (conseiller municipal de Fare), M. CHONG Claude (maire délégué de Haapu), Mme TIATIA épouse LY Tehani (conseiller municipal de Haapu), M. TEMEHARO Gyle (maire délégué de Parea), Mme TEHIHIRA épouse ITCHNER Edna (maire délégué de Faie), Mme TEIVA épouse VEAU Eugénie (maire délégué de Tefareriï), M. TEPA Eremoana (maire délégué de Maroe), Mme TERIIMANA épouse PUUPUU Titaua (conseiller municipal de Maroe), M. TUIHANI Eugène (conseiller municipal de Parea).

4 membres ont donné pouvoir :

Mme TEHAAMANA épouse FANAURA Clotilde (conseillère municipale de Maeva) donne pouvoir à M. Ronald CHEOU,

Mme RAI épouse TEPOU Tepora (conseiller municipal de Maroe) donne pouvoir à Mme Titaua PUUPUU,

M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitiï) donne pouvoir à Mme Nicole ROURA,

M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitiï) donne pouvoir à Mme Mathilde BUARD.

1 membre est absent :

Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (conseillère municipale de Maeva)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,



Marcelin LISAN